



Nos réf : 19/20/CG/RB/0901

Hyères, le 18 juin 2020

Aux Président(e)s des clubs de la Côte d'Azur

Madame, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Ligue met en place une formation animateurs et initiateurs de clubs pour la saison 2020/2021 comprenant le dispositif de tutorat comme les saisons précédentes.

Les dates prévisionnelles, **susceptibles d'être modifiées en fonction des directives sanitaires et/ou du calendrier sportif, sont les suivantes :**

Animateurs Var :

- Journée de positionnement : 26 septembre 2020 à Toulon
- 1^{er} module de formation : 24 et 25 octobre 2020 à Toulon
- 2^{ème} module de formation : 23 et 24 janvier 2020 à Toulon

Animateurs AM :

- Journée de positionnement : 26 septembre 2020 à Grasse
- 1^{er} module de formation : 17 et 18 octobre 2020 (lieu à définir)
- 2^{ème} module de formation : 13 décembre 2020 (lieu à définir)
- + une dernière journée dont la date et le lieu resteront à définir

Initiateurs (Var et AM) :

- Journée de positionnement pour les ALPES MARITIMES : 26 septembre 2020
- Journée de positionnement pour le VAR : 31 octobre 2020
- 1^{er} module de formation : 14 et 15 novembre 2020 (Pistolet)
- 2^{ème} module de formation : 12 et 13 décembre 2020 (Carabine)

Les stagiaires bénéficieront ainsi d'une aide individualisée qui leur sera apportée en dehors du contexte de la « formation en présentiel ».

Ils seront guidés au cours de leur apprentissage et soutenus en cas de difficulté.

Un tuteur peut, suivant ses disponibilités, prendre en charge un ou deux stagiaires. Son rôle est principalement d'accueillir, d'aider, d'informer et de guider le ou les stagiaires dont il s'occupe pendant leur stage pratique en club.

Bien qu'un transfert de compétences soit tout à fait possible entre le tuteur et son (ses) « stagiaire(s) », la mission du tuteur n'est pas de le(s) former.

En effet, le tuteur n'a pas forcément toutes les connaissances que doit maîtriser le futur animateur de club au terme de sa formation car son rôle n'est pas d'apporter des réponses aux problèmes posés.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif dans les meilleures conditions, nous avons besoin de votre participation pour :

- identifier au sein de votre club les personnes susceptibles de tenir le rôle de tuteur.

Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir envoyer par email liguedetircotedazur@free.fr ou par courrier : à l'attention de Mme Caroline GABAS – Ligue de Tir Côte d'Azur – BP 80107 – 83403 HYÈRES CEDEX, dès que possible et au plus tard le **15 juillet 2020** :

1 / les candidats stagiaires animateurs/initiateurs que vous souhaitez présenter pour la saison 2020/2021 par mail, dans l'ordre de préférence, pour le cas où nous devrions émettre des priorités.

2 / la liste des personnes susceptibles au sein de votre club d'assurer le rôle de tuteur.

3 / les dossiers des candidats stagiaires animateurs/initiateurs **dûment complétés accompagnés des documents demandés**.

En fonction du nombre de candidats que vous souhaitez inscrire en tant que stagiaires et des tuteurs que vous aurez proposés, la Ligue de Tir Côte d'Azur vous informera des candidats retenus pour chacune des formations.

Elle organisera également une réunion des futurs tuteurs afin de leur présenter et leur expliquer leur rôle vis à vis des futurs stagiaires si cela est nécessaire bien entendu.

Certains de votre implication sur ce sujet important, nous vous remercions par avance de votre retour et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, nos salutations sportives les meilleures.

Mr Roger BERTHOD
Président de la Ligue de tir Côte d'Azur